

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 6 janvier 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, le 6 janvier, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville-Réache, Baptiste Gauthier et Michel Adam

Présente également : Evelyne Capocci, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Nerdenne

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Domanys et Cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté

Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point après un vote à l'unanimité.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 2 décembre 2016 : accepté les conseillers le signent.

II - Reconduction ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 75 000€ doit être reconduite pour l'année 2017 car au regard des comptes 2016 et au besoin de trésorerie suite aux travaux d'investissements pour lesquels le FCTVA 2017 sera versé en 2017, le Maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour la reconduction de la ligne de trésorerie au 31 janvier 2017 référencée AN 094777 au taux T4M + une marge de 1,20 % (à titre indicatif au 01/12/2016, T4M= - 0,350 %).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de la reconduction de la ligne de Trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus.

III - Restes à réaliser

L'excédent de fonctionnement 2016 serait de 27 992 €.

Les dépenses à reporter en investissement sont la nouvelle chaudière avec les cuves pour un montant approximatif de 10 500 € (installée en décembre et sera réglée avant le vote du budget) et les cautions locataires (en dépenses et recettes 1 000 € à prévoir en cas de départ ou d'arrivée de locataires avant le vote du budget)

Le déficit d'investissement prévisible 2016 (en cours de vérification avec la Perception) serait de 46 142 € qui sera largement comblé par le FCTVA qui sera versé en juin 2017 et qui devrait être de 51 643 €.

IV - Point financier

Un état financier au 1^{er} janvier est présenté aux conseillers. Après paiement des factures en cours et des subventions et dotations à recevoir courant janvier, l'excédent sera d'environ 35 670 €. Cette trésorerie n'appelle pas d'observation de la part des conseillers.

V - Orientations budgétaires 2017

Le maire présente au conseil les grandes orientations en matière d'investissement pour l'année à venir. Il s'agit des travaux suivants :

- rénovation de l'intérieur de l'église

- rénovation des toilettes publiques sur le chemin des sources
- accessibilité de l'église
- éclairage public
- réfection de la voirie à La Fauvin : ce dernier point sous réserve que la commune garde la compétence en la matière puisque la communauté de communes doit décider dans les mois à venir des compétences qu'elle récupère.

-

VI - Véhicule communal – Possibilité de cession

Le maire indique qu'il pourrait être intéressant d'acquérir un véhicule tout électrique en remplacement du Dacia Dokker après remboursement du solde auprès de la DIAC et revente de ce dernier. L'achat de véhicules électriques bénéficie en effet de subventions de l'ADEME et du Syndicat d'électrification de l'Yonne pour un total de 8700 €. Après débat, le conseil municipal décide de remettre ce point à une séance ultérieure pour avoir plus de précisions sur l'intérêt financier réel de cette opération.

VII - Elections

Par courrier du 5 décembre 2016, Adeline Gauthier a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal. Les conseillers municipaux prennent acte de cette démission. La législation (article L 258 du code électoral) nous conduit donc à procéder à des élections complémentaires puisque, avec les trois démissions déjà intervenues, le conseil a perdu le tiers de ses membres. Ces élections auront lieu le 19 février pour le 1^{er} tour et le 26 février en cas de 2^{ème} tour, de 8h à 18h. Les dépôts des candidatures seront organisés à la préfecture - entrée Rue Cochois à Auxerre (excepté le mercredi après-midi entrée place de la Préfecture) :

- 1er tour :

- . le mercredi 1er février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- . le jeudi 2 février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- 2nd tour :

- . le lundi 13 février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- . le mardi 14 février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

La procédure détaillée fait l'objet d'un article dans le P'tit Drogien n° 68, page 5.

VIII - Guinguette

La mairie a récupéré les clés et un état des lieux a été effectué en présence d'un huissier. Il convient maintenant de trouver un nouveau gérant. Des candidatures spontanées ont déjà été reçues, certaines intéressantes. Par ailleurs la Chambre de commerce d'Auxerre fait paraître une annonce sur le réseau Transentreprise.com et décision est prise d'en faire paraître également sur Le Bon Coin et lhotellerie-restauration.fr. Les candidatures seront examinées par la commission guinguette pour un premier tri avant d'être soumise au conseil municipal.

IX - SIAEP

Les communes de Migé et Val de Mercy viennent d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

Des travaux seront effectués rue Gambetta sur une longueur de 255 mètres, 24 branchements sont concernés. La date de ces travaux n'est pas encore fixée : mai ou septembre.

X – Domanys

Le logement possédé par Domanys au 18 de la rue Gambetta est vacant depuis 12 ans et est dans un état d'insalubrité totale. La municipalité a proposé à l'organisme d'HLM de le racheter au prix du terrain non bâti, soit environ 3000€. Domanys a accepté notre offre sous condition de détruire la maison et que les frais de mutation et de démolition soient à la charge de la commune. Le conseil donne son accord pour cette opération sous réserve de l'obtention du permis de démolir de la part des Bâtiments de France et de la DDT et d'un permis de construire pour un aménagement communal ultérieur.

XI - Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté.

Une plaquette de présentation de Druyes est en cours de rédaction pour être diffusée par cet organisme auquel notre village a adhéré. Cependant, cette plaquette ne pourra être imprimée et distribuée que dans plusieurs mois pour des raisons propres à cet organisme (refonte du logo, délais techniques...). Pour que Druyes soit malgré tout présent au printemps sur les sites touristiques (Guédelon, carrière d'Aubigny, château de Ratilly...), décision est prise de réaliser notre propre plaquette à partir des textes déjà rédigés par Danielle Gerville-Réache et Jean-Jacques Nerdenne.

XII - Affaires diverses

- a) Les bornes incendie dont la plupart ne fonctionnent pas devront être mises aux normes
- b) Le martelage des pins par l'ONF aura lieu le 13 janvier à 14h.

Prochain conseil : le 3 février 2017 à 20 h 00